

ID: 061-226100014-20220819-2022



Direction de l'autonomie Service de l'offre de services autonomie Mission coordination - prévention 13. rue Marchand Saillant CS 70541 - 61017 ALENCON Cedex

2 02 33 81 60 00 @ ps.da.mcp@orne.fr

ARRETE

PORTANT LA PROROGATION DU SCHEMA POUR L'AUTONOMIE 2017-2021

Reçu en Préfecture le 19 août 2022 Publié en ligne le : 22 août 2022

Le Président du Conseil départemental de l'Orne,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.312-5.

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 septembre 2016 qui a approuvé le schéma départemental pour l'autonomie 2017-2021,

Considérant le courrier du Président du Conseil départemental en date du 28 janvier 2022 adressé à Madame le Préfet de l'Orne et à Monsieur le directeur de l'Agence régionale de santé de Basse-Normandie, sollicitant une prorogation du schéma départemental pour l'autonomie permettant l'achèvement des travaux engagés compte tenu des effets de la crise sanitaire,

Considérant le courrier de M. le Directeur de l'Agence régionale de santé de Normandie, du 9 mai 2022, émettant un avis favorable à la prorogation du schéma pour l'autonomie jusqu'au 31 juillet 2023,

Considérant le courrier de M. le Préfet de l'Orne, du 15 mars 2022, indiquant que la prorogation du schéma départemental pour l'autonomie paraît tout à fait opportune.

ARRETE

Article unique: Le schéma départemental pour l'autonomie 2017-2021 est prorogé jusqu'au

Alençon

31 juillet 2023.

9 ABUT 2022

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Christophe de BALORRE

Un recours contentieux à l'encontre du présent arrêté peut être exercé auprès du Tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. A l'égard des tiers, ce délai court à compter de la publication de l'arrêté sur le site internet du Conseil départemental de l'Orne (www.orne.fr). Le tribunal peut être saisi par voie postale (Tribunal Administratif de Caen 3 Rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 CAEN cedex 4), ou par l'application télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr